

Brève réglementaire / juridique

Autoliquidation de la TVA à l'importation : Quelles solutions pour les conditionneurs et façonniers ?

Depuis le 1er janvier 2022, l'autoliquidation de la TVA à l'importation est généralisée et obligatoire pour toutes les entreprises importatrices de marchandises en France.

Cependant, le droit de déduction de la TVA a été soumis à une jurisprudence concernant les prestataires de services **qui ne sont pas propriétaires des biens qu'ils importent en Union européenne**, impactant directement plusieurs secteurs, et notamment les conditionneurs et façonniers français (nouveau [BOI-TVA-DED-40-10-30](#) modifiant les règles fiscales en intégrant l'arrêt Weindel)

Quelques exemples de conditionnement ou travail à façon :

- Assemblage de pièces de tissu pour fabrication d'un vêtement (secteur du textile),
- Mise en bouteille de produits liquides (secteurs alcools et parfums),
- Emballage de produits alimentaires

Les solutions qui s'offrent aux sous-traitants qui importent des marchandises dont ils ne sont pas propriétaires :

- Être en mesure d'établir que la valeur des marchandises à l'importation est incorporée dans le prix des opérations particulières en aval ou dans le prix des biens ou des services qu'il fournit dans le cadre de ses opérations économiques
- Acheter finalement les marchandises confiées
- Laisser le fournisseur tiers à l'UE livrer sous Incoterm DDP (Delivered Duty Paid) via un représentant fiscal français.
- Importer sous le régime douanier particulier du perfectionnement actif afin de suspendre les droits et taxes sur les matières confiées pour fabriquer, ici, des produits finis destinés à être exportés hors UE. (Autorisation douanière préalable – garantie à déposer – compta-matières – preuves de ré-export)
- Importer sous le [régime fiscal suspensif](#) lorsqu'il n'y a que de la TVA en jeu pour des produits finis destinés à être livrés en UE ou réexportés.

Sources : DGFIP- International Pratique - Douane

Votre Contact à CCI International Grand Est - EEN :
[Marie-France DANIEL](#) - T. 03 83 85 54 68